Le Journal Agricole
Périodique d'information agricole et rurale
N°003-Avril 2012

Les réformes agricoles portent leurs fruits Résultats satisfaisants de la campagne 2011-2012

P. 3

Entretien avec le Directeur Général de l'ICAT, Dr Ayéfouni ALE GONH-GOH P. 5

«L'ICAT EST LA CHEVILLE OUVRIÈRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PNIASA»

Réunion à Rome sur le problème foncier et la sécurité alimentaire

LE MINISTRE GOURDIGOU A REPRÉSENTÉ LE TOGO P. 4

Distribution des kits PADAT dans la région Maritime

4.400 PRODUCTEURS BÉNÉFICIAIRES P. 2

Inauguration ce Mercredi 25 avril du Centre Pilote des Techniques Agricoles du Togo P. 3

Citoyenneté

La déforestation massive, une entrave à l'environnement P. 7

PNIASA
L'agriculture, notre avenir
TOGO

Togo:
- 1er pays de la CEDEAO à tenir sa table ronde
- 1er pays de la CEDEAO à avoir un plan d'investissement avec un cadre partenarial
- 1er pays de la CEDEAO à passer à la mise en œuvre de son PNIASA

Distribution des kits PADAT dans la région Maritime

4.400 PRODUCTEURS BÉNÉFICIAIRES

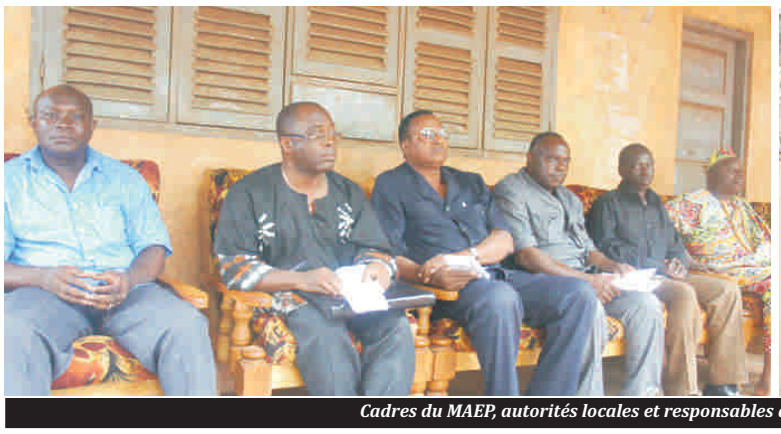

Cadres du MAEP, autorités locales et responsables d'ONG face aux bénéficiaires à Aklakou

4.400 petits producteurs de la région maritime vont bénéficier cette année de kit PADAT pour améliorer leur production. La distribution des kits dans le cadre de l'opérationnalisation de la mise en œuvre de la deuxième année a lieu actuellement dans les différentes localités de ladite région.La cérémonie officielle de cette distribution s'est déroulée le 17 avril dernier à Aklakou dans la préfecture des Lacs. La rencontre initiée par le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a permis de partager avec les acteurs à la base l'intérêt de l'opération de distribution de kit et de préparer les bénéficiaires à leur utilisation effective afin de mieux valoriser les produits.

Rappelons que le Projet d'Appui au Développement Agricole du Togo (PADAT) constitue l'un des trois premiers projets du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PN IASA). Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des petits producteurs agricoles.

Pour ce qui concerne les kits maïs (100kg de NPK, 50kg d'urée et 10 kg de semences), 40.000 sont prévus pour les cinq régions du Togo dont 10.400 pour la région maritime.

Pendant le petite saison de l'année 2011, le Consortium des ONG a distribué 2100 kits à des petits producteurs retenus après des actions de sensibilisation, d'enquêtes, de traitement des données et de validation au niveau des 18 cantons, des 105 villages et du CROP.

Pour l'année II, le Consortium des ONG région maritime a procédé de la même manière pour retenir dans 33 cantons et 240 villages des zones prioritaires, 4.400 petits producteurs répartis comme suit :

- Préfecture de l'Avé : 537
- Préfecture de Zio : 268
- Préfecture des lacs : 576
- Préfecture de Bas-Mono : 214
- Préfecture de Vo : 891
- Préfecture de Yoto : 1914

Soit au total 4.400 bénéficiaires validés.

Selon le coordonnateur du consortium des ONG prestataires de la région maritime, M. GBEDENOU Koffi les résultats obtenus sont assez satisfaisants mais ne sont pas à la hauteur de ceux escomptés à cause du caractère très aléatoire de la petite saison de ladite région. «C'est ici donc le lieu de vous dire que les kits distribués pour cette seconde année doivent être véritablement valorisés avec une attention particulière dans l'entretien des parcelles et le suivi des conseils techniques qui vous seront prodigués», a-t-il dit à l'endroit des bénéficiaires d'Aklakou.

Il a par ailleurs invité les services techniques de l'Etat, notamment la DRAEP et l'ICAT à réunir leurs forces pour la création des cadres de discussions, de partage, de concertation et de réflexion qui seront organisés au niveau central et préfectoral pour la bonne conduite des actions et la bonne coordination du projet. Il convient de souligner que les résultats attendus du PADAT devront permettre l'amélioration de la production et de la productivité des petites exploitations agricoles ciblées sur le riz, le maïs et le manioc ainsi que la valorisation et la mise en marché des productions agricoles ciblées.

Hermienna Bénita

SITUATION DES KITS A DISTRIBUER DANS LA REGION MARITIME POUR LE COMPTE DE L'ANNE II DU PROJET PADAT

PREFECTURES	MAGASINS	NOMBRES DE BENEFICIARES	NPK(Tonnes)	UREE(Tonnes)	SEMENCES
YOTO	TABLIGBO	1104	110,4	55,2	11,04
	GBOTO	844	84,4	42,2	8,44
VO	VOGAN	593	59,3	29,65	5,93
	AKOUMAPE	90	9	4,5	0,9
	MOME	208	20,8	10,4	2,08
ZIO	TSEVIE	193	19,3	9,65	1,93
	GAPE CENTRE	75	7,5	3,75	0,75
AVE	KEVE	192	19,2	9,6	1,92
	ASSAHOUN	225	22,5	11,25	2,25
	TOVEGAN	120	12	6	1,2
LACS	AKLAKOU	153	15,3	7,65	1,53
	ANFOIN	423	42,3	21,15	4,23
BAS-MONO	ATTITOGON	180	18	9	1,8
TOTAL		**4400**	**440**	**220**	**44**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE, CHARGE DES INFRASTRUCTURES RURALES

CABINET

PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DE LA PLAINE DE MÔ

N° 007/MDMAEPIR/CAB/PRDRI-MO

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail- Liberté-Patrie

Lomé, le 06 avril 2012

AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Objet

Le Gouvernement de la république Togolaise a obtenu un prêt de la Banque Ouest- Africaine de Développement (BAOD) pour financer le cout du Projet de Développement Rural Intégré De La Plaine De Mô (PDRI- **MÔ**). Il est prévu qu'une partie de cette somme accordée au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour la fourniture **de matériels et équipements agricoles** dudit projets.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche chargé des Infrastructures Rurales (MDMAEPIR), à travers le PDRI- **MÔ**, invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressé et admis à concourir, a présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture de ses différents matériels avec leur outils et accessoires.

Les matériels et équipements agricoles à fournir sont en deux (2) lots suivants :

LOT N° 1 : Matériel de labour composé de :
. Cinq (05) tracteurs de 50 CV et accessoires suivants
- Cinq (05) charrues à disques à 3 portées ;
- Cinq (05) pulvériseurs à disques à 3 portées ;
- Cinq (05) cultivateurs ;
- Cinq(05) lots de pièces de rechange pour chacune des unités motorisées;

. Un tracteur de 150 CV équipé de :

- Une (1) sous-soleuse ;
- Une (01) charrue à disque à 3 portées ;
- Une (01) niveleuse ;
- Une (01) lot de pièces de rechange ;

LOT N° 2 : Matériels d'usinage du riz et d'égrenage de maïs compose de :
. vingt (20) batteuses de riz motorisés avec accessoires ;
.Trois(03) décortiqueuses de riz motorisées avec accessoires ;
. Deux(02) égreneuses de maïs motorisées avec accessoires.

Les candidats peuvent soumissionner pour les deux (2) lots, mais chaque dossier de soumission doit être au complet sous peine de rejet. Cependant, aucun soumissionnaire ne doit être attributaire de plus d'un lot.

2. Participation et qualification

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions aux sociétés qualifiées dans la fabrication et /ou la vente de **matériels et équipements agricoles**, en règles dans vis-à-vis de l'Administration togolaise et justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

3. Dépôt des offres et ouverture des plis

Les dépenses afférentes à tout ce qui concourt à la préparation et à la remise de l'offre ne sont pas remboursables. Le dossier complet du présent d'appel d'offres peut être consultée par les candidats **au siège du projet à Bassar dans les locaux de la Direction Préfectorale de l'Agriculture, et de l'Elevage et de la Pêché (DPAEP-Bassar) , B.P / 43 Bassar Tél. : 26 63 00 55 /90 22 33 54, E-mail : pdrimo2011@yahoo.fr** ou au secrétariat du cabinet du **MDMAEPIR, sis à la Cité OUA, Villa 38 à Lomé, 01 B.P. : 3225 Lomé Tél. : (00228) 22 61 62 80/22 61 63 26 E-MAIL / mdmaaepir@yahoo.fr** ou être retiré aux même adresses à partir du **mercredi 11 avril 2012** moyennant le paiement d'un somme non remboursable de **cinquante mille (50.000) Francs CFA** par lot correspondant aux frais de reproduction du DAO.

Toutes les offres, présentées conformément au Règlement particulier de l'appel d'Offres doivent être déposées au plus tard le **jeudi 10 mai 2012 à 14 heures 30 mn T.U** au secrétariat du cabinet du **MDMAEPIR** accompagnée d'une caution de soumission d'un montant égal à :

- Cinq millions (5.000.000) Francs CFA pour le lot n° 1 ou son équivalent en monnaie facilement conversible ;
- Deux millions (2.000.000) Francs CFA pour le lot n° 2 ou son équivalent en monnaie facilement conversible.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaiteraient, le même jour à **15 heures T.U** dans la salle de réunion du cabinet du MDMAEPIR.

4. Délai de validité des offres

Les candidats seront liés leurs offres pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à compter ²de la date d'ouverture des plis. Au cours de ce délai, le retrait d'une offre entraîne la saisie de la caution soumission.

5. Délai de livraison

Le délai de livraison (avec immatriculation, visite technique et assurance pour un an) est de trois(03) mois à compter de la notification de l'approbation du marché.

N.B. : le dossier d'offre doit être entièrement paginé paraphé et signé sous peine de rejet.

Le Ministre Délégué,
Gourdigou KOLANI

Les réformes agricoles portent leurs fruits
Résultats satisfaisants de la campagne 2011-2012

Excédents de production

Céréales : 107 439 tonnes
Tubercules :735 993 tonnes
Légumineuses : 41 808 tonnes

Au sortir de la 4ème édition du Forum National du Paysan Togolais tenue à Kara, les cadres des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement et des Ressources Forestières et celui des Infrastructures Rurales ainsi que des acteurs de différents organismes intervenant dans le secteur agricole et rurale se sont retrouvés au palais des Congrès de Kara les 23 et 24 mars 2012 pour un atelier d'évaluation de la campagne agricole 2011-2012. Ils ont par la même occasion planché sur la programmation des activités de gestion de la campagne 2012-2013.

L'objectif principal de cet atelier était d'analyser les résultats obtenus des différentes filières agricoles et les performances des structures de gestion, d'appui conseil et d'accompagnement et de faire une nouvelle programmation pour la prochaine campagne sur la base des acquis.

Ils ont ainsi analyser les performances de l'ensemble des structures du département au cours de la campagne agricole 2011 – 2012 ; analyser les résultats, les écarts/insuffisances et leurs causes par rapport aux objectifs poursuivis et aux moyens mis en œuvre ; Tout ceci leur a permis de tirer des leçons de la campagne agricole 2011-2012 en vue d'une bonne programmation et d'une gestion efficace des activités de la nouvelle campagne 2012- 2013.

Il ressort de cet atelier que la campagne agricole 2011-2012 a bénéficié d'une pluviométrie satisfaisante permettant l'installation des principales cultures en dehors de quelques creux pluviométriques enregistrés dans les régions de la Kara et des Savanes. Cependant, dans la région des Plateaux surtout, des inondations ont été constatées par endroits.

Le début de la campagne agricole 2011/2012 a connu la mise en place de:

- 23 tracteurs mis à la disposition des producteurs à un coût de labour de 20 000 F CFA / Ha permettant d'emblaver une superficie de 2 038 ha ;
- 482 tonnes de semences dont 250 tonnes par le BID/MAEP et 232 tonnes dans le cadre du PADAT ;
- 35 000 T d'engrais dont 13 000 tonnes d'urée à un prix de 11 000 F CFA le sac de 50 Kg ;
- 4 871 sachets d'actéllic et 35 tubes de celphos ont été utilisés au cours de la campagne 2011/2012.
- S'agissant de la situation pastorale ; les actions menées au cours de cette campagne agricole sont:

Le Président de la République accompagné du Ministre de l'Agriculture suivant la démonstration de l'utilisatio des cannes planteuses avec les explications d'un expert brésilien sur la culture agroécologique sur un site à Kara

- la surveillance continue des élevages au niveau des postes d'observation ;
- le contrôle des foyers d'infection de maladies animales en particulier le contrôle de la peste porcine africaine.

Cultures vivrières

Relativement aux résultats de la campagne, il a été emblavé pour la campagne agricole 2011/2012, 863 107 ha de céréales, 241 515 ha de tubercules et 282 946 ha de légumineuses avec une variation respectivement de -2,01%, 2,03% et de -1,46% par rapport à la campagne 2010/2011. Les productions suivantes ont été obtenues :

- Céréales: 1 058 397 tonnes
- Tubercules :1 751 436 tonnes
- Légumineuses:130 869 tonnes

Par rapport à la campagne agricole 2010/2011, on note une augmentation de production de 1,21% pour les céréales, 6,58% pour les tubercules et 1,24% pour les légumineuses tandis que les superficies ont connu globalement une réduction. Ainsi, l'augmentation des productions serait donc plus une conséquence de l'amélioration des rendements et non de l'extension des superficies. On note également une augmentation de 4,4 % de la production céréalière, 11 % pour les tubercules et 6,6 % pour les légumineuses par rapport aux résultats de la mise en œuvre de la Stratégie de Relance de la Productivité Agricole (SRPA).

Les excédents de production dégagés pour la campagne agricole 2011/2012 selon les groupes de cultures s'établissent comme suit :

Céréales : 107 439 tonnes dont :

- Maïs : 81 495 tonnes ;
- Sorgho/Mil : 29 664 tonnes.

Tubercules: 735993 tonnes dont :

- Iégname:249720 tonnes ;
- Manioc : 486 273 tonnes.

Légumineuses: 41 808 tonnes dont :

- Haricot : 20 304 tonnes ;
- Arachide:21504 tonnes.

Le maïs représente 73% des excédents céréaliers.

Le bilan alimentaire révèle que les régions plateaux, centrale et savanes sont excédentaires alors que les régions maritime et de la Kara sont déficitaires en céréales et légumineuses. Seule la région maritime est déficitaire en tubercules.

Cultures de rente et d'exportation

Comparativement à la campagne 2010/2011, à part le café qui a connu une diminution passant de 12 000 à 10 000 tonnes, le cacao et le coton sont en nette progression. La production de cacao est de 13 000 tonnes pour la campagne 2011/2012 contre 11 000 tonnes pour la campagne agricole 2010/2011. Quant à la production cotonnière, elle est actuellement de 76.196 Tonnes avec forte probabilité d'atteindre 80.000 tonnes contre 46 852 tonnes en 2010 soit un taux de dépassement de 71%. Le rendement de production de coton est 802kg contre 777 kg en 2010/2011 soit un accroissement de 3%.

Elevage

Pour l'élevage, la situation sanitaire révèle que; 319 foyers de différentes pathologies d'animaux ont été enregistrés dans les cinq régions économiques du pays et 519 observations morbides ont été déclarées par les agents des postes d'observations. La situation de l'effectif des cheptels en 2011 montre plutôt une augmentation au niveau de l'effectif des volailles comparativement à 2010.

Pêche et aquaculture

La quantité totale des captures est passée de 23 265 tonnes en 2010/2011 à 22 535 tonnes en 2011/2012. Dans ce domaine, l'accent doit être mis sur la promotion de l'aquaculture.

Prix des produits agricoles

On note une hausse généralisée des prix des produits de premières nécessités dont les causes ne sont pas directement liées aux disponibilités alimentaires du pays ; cependant la situation des marchés reste calme et aucune tension perceptible n'est enregistrée.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, M. Kossi Messan Ewovor a, à cette occasion convier tous les acteurs à un travail de synergie pour une durabilité des actions du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Il a de ce fait insisté sur trois principaux exigences notamment le changement de comportement et d'attitude, indispensable dans la mise en œuvre de ce ambitieux projet que demeure le PNIASA, le travail en équipe de tous les acteurs pour atteindre des résultats escomptés et la capacité de rendre compte en s'appuyant sur les moyens mis à disposition.

Pour M. Monsieur Mindi LAMBONI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Coordonnateur stratégique du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire, le dit atelier s'inscrit dans le contexte de la première année de mise en œuvre du PNIASA lancé officiellement le 9 février 2012 et constitue une occasion pour l'évaluation des premiers résultats, étant donné que la mise en œuvre de certaines actions a démarré depuis 2010.

Gilles Podjoley (source MAEP)

Inauguration ce Mercredi 25 avril 2012 du Centre Pilote des Techniques Agricoles du Togo

Le centre pilote des techniques agricoles du Togo, qui se trouve à Zanguéra sur la route de Kpalimé, se compose de salles de cours et de conférence, une bibliothèque, un magasin de stockage et des dortoirs. Huit hectares de champs seront affectés à l'expérimentation. Dans ce centre d'une capacité d'accueil de 30 étudiants, des experts vont transmettre le savoir-faire chinois en matière de culture du riz, du maïs (aliment de base des Togolais) et des légumes. D'amples informations sur ce centre dans notre prochaine édition.

Réunion à Rome sur le problème foncier et la sécurité alimentaire

LE MINISTRE GOURDIGOU A REPRÉSENTÉ LE TOGO

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé des Infrastructures Rurales, M. Gourdigou Kolani a pris part à la du 5 au 10 mars 2012 à la troisième session des négociations intergouvernementales menées sous l'égide du Comité de Sécurité Alimentaire à Rome en Italie. Cette session a particulièrement portée sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire.

Cette session a été consacrée également à l'examen de la dernière version des Directives de la deuxième session tenue du 10 au 15 octobre 2011 sur laquelle a été parvenu un consensus sur plusieurs points, notamment les sections suivantes : les principes directeurs applicables à la gouvernance responsable des régimes fonciers, le cadre politique, juridique et organisationnel relatif aux régimes fonciers, les régimes fonciers informels, les mesures préventives, le remembrement agricole et autre approche de réorganisation, les enregistrements des droits fonciers, l'aménagement réglementé du territoire, le règlement des différends sur les droits fonciers…

Par ailleurs, ladite session est parvenue à un consensus sur certains paragraphes relatifs :

- Aux Droits et responsabilités par rapport aux régimes fonciers
- A la Terre, à la pêche et aux forêts publiques)
- Aux Peuples autochtones et autres communautés régies par des systèmes fonciers coutumiers
- Aux Marchés
- Aux Investissements
- A la restitution
- Aux reformes redistributives
- Aux expropriations et compensations
- A la Fiscalité.

Il convient de noter que le document final sera adopté au cours de la prochaine session du Comité de la Sécurité Alimentaire qui se tiendra au mois de juin 2012.

En marge des travaux de la Session, le Ministre Délégué Gourdigou KOLANI a rencontré, le vendredi 09 mars 2012, le Groupe Afrique composé des Représentants permanents de tous les pays africains auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), du FIDA et du Programme Alimentaire Mondiale (PAM).

Au cours de cette rencontre, le Ministre Délégué a transmis les salutations de Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise et a ensuite décrit brièvement le contexte foncier du Togo qui a lancé déjà son Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Il a mis en exergue les difficultés relatives aux problèmes fonciers d'une manière générale et a indiqué que les « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » viennent à point nommé étant donné que notre pays a mis en place un Comité interministériel pour réfléchir sur la question agro foncière et trouver des solutions idoines. Il a ensuite remercié le Groupe Afrique pour le soutien apporté au Togo pour son élection au Conseil de la FAO.

La délégation togolaise conduite par le Ministre Gourdigou à la réunion de Rome

Prenant la parole à son tour, le Représentant de la Guinée Equatoriale, Président du Groupe Afrique, a témoigné la gratitude du Groupe pour le soutien apporté par le Chef de l'Etat et a exhorté le Togo à participer plus activement aux travaux des différents organes de la FAO et des autres institutions du Système des Nations Unies installées à Rome comme l'avait indiqué le Chef de l'Etat togolais lors de sa brillante intervention au cours de la dernière session du Conseil en juin 2011. Soulignons que la délégation togolaise à cette session à Rome était composée de Monsieur Gourdigou KOLANI, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche chargé des Infrastructures Rurales, Chef de Délégation, Monsieur AROKOUM Akla-Esso M'Baw, Directeur de l'Agriculture, Maître GADEGBEKOU Kokou Prosper, Notaire ; Madame ALI-TILOH Sylvie épouse SOLITOKI, 2e Secrétaire à l'Ambassade du Togo en France.

Kalass

SITUATION DE LA QUESTION FONCIÈRE AU TOGO ET POSITION SUR LES NÉGOCIATIONS EN COURS DANS LE COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La production agricole au Togo repose aujourd'hui sur des systèmes de production portés vers une relative « intensification ». Dans la plupart des cas, cette relative intensification s'accompagne de la disparition des jachères, d'une pression accrue sur les sols cultivés et de trop faibles apports de nutriments aux cultures. Ceci se traduit par un morcellement excessif des terres, la pression anthropique qui en résulte entraînant une dégradation des ressources naturelles, parfois irréversible. Le problème foncier constitue la principale contrainte à la mise en œuvre des programmes d'amélioration de la productivité par la restauration/ maintien de la fertilité des sols et la maîtrise de l'eau. En effet, les comportements des différents acteurs autour de la réaffectation des terres constituent de véritables facteurs de blocage. Tous les efforts de développement du secteur restent tributaires donc de la levée des contraintes liées au problème foncier parmi lesquelles : (1) le morcellement excessif des terres, (2) la détérioration des rapports entre métayers et propriétaires, (3) les problèmes liés à la transhumance, et (4) la caducité de la réforme agro-foncière de 1974.

L'espace rural togolais est régi par un système dualiste d'appropriation de terre et ce depuis la colonisation. Le droit moderne et le droit coutumier se font concurrence dans le terroir villageois et engendrent un problème foncier perçu moins comme un problème de disponibilité que comme celui de l'accessibilité au foncier. Ainsi, si sur les 3,6 millions d'hectares de terres cultivables dont dispose le pays, seuls 41% sont actuellement cultivés, la part des terres ayant une maîtrise d'eau totale ou partielle est actuellement négligeable. Les potentialités en terre ayant une aptitude à l'irrigation sont estimées à 86 000 hectares mais seuls 2 300 ha (2,6% des sols irrigables) ont été aménagés. Dans le domaine des bas-fonds, sur un potentiel de 185 000 ha environ, seuls 29 000 ha seulement soit 16% sont mis en valeur en riziculture essentiellement de façon traditionnelle.

Toutes les dispositions réglementaires mises en œuvre (notamment ordonnance N°12 du 6 février 1974 portant réforme agro-foncière et domaniale au Togo) n'ont pas pu sortir l'agriculture togolaise de la situation dans laquelle elle semble être confinée par l'épineux problème foncier. Il est vrai que cette réforme avait des buts purement économiques dont la réalisation devrait passer par la création d'un domaine foncier national, un véritable patrimoine commun national, de nature à permettre la réalisation de programme d'aménagement agricole en fonction des exigences du développement de l'économie nationale. Réalisée sans études sociologiques approfondies, avec une insuffisante sensibilisation et, surtout, une timide implication du monde rural à la prise des décisions, elle n'a jamais connu une réelle mise en application.

Du reste la situation qui prévaut entretient un cercle vicieux de pauvreté dans lequel les agriculteurs se trouvent emprisonnés (c'est à dire la dégradation des sols, la faible utilisation d'intrants, la faible productivité, l'accroissement de la pauvreté). Pour rompre ce cercle, il devient indispensable d'intégrer dans les systèmes de production actuels, selon les potentiels qu'ils offrent, des éléments d'amélioration et d'adaptation pour les rendre plus productifs et stables mais surtout d'impulser les changements institutionnels devant faciliter le transfert aux producteurs des technologies appropriées de gestion de la fertilité des sols et de maîtrise de l'eau. Dans le même sens, il importe que les techniques et règles d'intervention dans le domaine soient mises en œuvre avec des groupes d'agriculteurs en relation avec les autres utilisateurs de l'espace rural. Il apparaît donc que le développement agricole se doit d'emprunter une approche terroir ce qui implique des interventions à différents niveaux de façon à lever les contraintes ci-dessus énumérées afin de garantir aux agriculteurs un cadre propice à l'émergence et au développement de l'agrobusiness.

C'est dans ce contexte que dans le Document Complet de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP-C) 2009- 2011, « le Gouvernement s'engage donc à définir une nouvelle politique foncière qui reconnaisse et sécurise les droits d'origine coutumière, dans un cadre juridique permettant d'évoluer graduellement vers une plus grande individualisation tout en protégeant les droits des groupes vulnérables ». Nous avons ainsi hérité d'initiatives

Suite à la page 6

Entretien avec le Directeur Général de l'ICAT, Dr Ayéfouni ALE GONH-GOH

«L'ICAT EST LA CHEVILLE OUVRIÈRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PNIASA»

Avec 326 antennes réparties dans toutes les régions, l'Institut National de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) est fortement présent sur toute l'étendue du territoire national. Très proche des communautés rurales, cette institution se charge de la vulgarisation et du transfert des technologies agricoles. Très impliquée dans le processus de mise en oeuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire, cette structure qui compte 32 agences reparties dans toutes les préfectures compte dans la nouvelle dynamique de relance de la stratégie agricole, renforcer la mobilisation et la sensibilisations des producteurs pour une utilisation efficace et efficiente des techniques agricoles. Dans cet entretien que nous a accordé le Directeur Général de l'ICAT, Dr Aley Gonh-Gon revient d'abord sur la mission de son institution et sa contribution dans la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire. Il évoque enfin la synergie entre l'ICAT et les organisations paysannes dans la vulgarisations des techniques agricoles.

JA : ***En quoi consiste la mission de l'ICAT ?***

Dr Ayéfouni ALE GONH-GOH : L'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) est l'une des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche . il est chargé de la vulgarisation des technologies agricoles et de l'appui-conseil aux producteurs. Il est passé de société d'économie Mixte à sa création en 1997 en Etablissement Public à caractère agricole avec autonomie de gestion depuis août 2008.

Trois missions lui sont assignées, notamment, promouvoir une agriculture professionnelle par la vulgarisation des techniques agricoles améliorés, promouvoir les Organisations Professionnelles Economiques Agricoles (OPEA) et œuvrer à la promotion sociale et économique de la population. Il est structuré comme suit: un Conseil de Surveillance, un Conseil d'Administration et une Direction Générale composée de 4 directions centrales et de 2 cellules :

•La Direction d'Appui Opérationnelle (DAO)

•La Direction des Etudes et Conseils (DEC)

•La Direction des Finances et de la Comptabilité (DFC)

•La Direction des Ressources Humaines (DRH)

•La Cellule Suivi-évaluation (CSE)

•La Cellule d'Audit Interne et de Contrôle des Gestion (CAICG)

•Une Agence Comptable

Au niveau régional, nous avons 5 Directions de délégations, 32 Agences au niveau préfectoral subdivisées en 326 antennes.

JA : ***Quelle est la contribution de l'ICAT dans la politique de relance de l'agriculture togolaise à travers la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)?***

Dr Ayéfouni ALE GONH-GOH : L'ICAT a toujours œuvré depuis sa création dans la logique des objectifs du PNIASA qui consiste à accroître le revenu des exploitations agricoles et de contribuer à l'amélioration de la balances commerciale et des conditions de vie des ruraux.

Aujourd'hui dans la mise en œuvre du PNIASA, l'ICAT est la cheville ouvrière, on peut le dire sans se tromper, tous les programmes qui ont été savamment élaborés ne peuvent être mis en œuvre sans la contribution de l'ICAT parce que ces programmes qui ont été bien élaborés n'arriveraient pas auprès du producteur sans l'intervention de l'ICAT, donc vous voyez que l'ICAT se trouve au début et au bout de la chaîne pour pouvoir apporter les améliorations souhaités par les programmes aux producteurs qui sont les principaux bénéficiaires.

Dans le cadre de cette relance, l'ICAT est la structure qui devra d'une manière générale conduire à la sensibilisation, l'organisation des sociétés coopératives, vulgariser les nouvelles technologies agricoles et améliorer des mécanismes de transfert de technologies, l'appui accompagnement des agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs et pêcheurs dans la production et la gestion des exploitations et la formation et sensibilisation de la population sur les aspects nutritionnels.

En effet, dans le cadre de la promotion de la filière végétale, nous appuierons et accompagnerons d'une part les agriculteurs pour la production intensive des produits vivriers dont les carcérales , en particulier le maïs, le riz et le sorgho, et d'autre part, les racines et tubercules, en priorité le manioc et l'igname ; les légumineuses à graine notamment le haricot, l'arachide, le soja et l'horticulture. En dehors de ces produits vivriers, les produits d'exportation, nous allons vulgariser et appuyer aussi les producteurs de café-cacao, de coton ainsi que de l'ananas, de l'anacarde et de la banane…

JA : ***On parle de la vulgarisation des technologies et l'appui-conseil aux paysans. Comment procède votre structure pour atteindre les cibles, notamment les différents producteurs de toutes les régions ?***

Dr Ayéfouni ALE GONH-GOH, DG de l'ICAT

Dr Ayéfouni ALE GONH-GOH : L'ICAT est l'institution nationale agricole qui couvre l'ensemble du territoire. Pour atteindre ses cibles, il intervient d'une part à travers son dispositif opérationnel de base au niveau préfectoral par les chefs d'agence et les techniciens spécialisé en élevage, en pêche, en production végétale et en organisation coopérative ; au niveau cantonal par les conseillers agricoles et au niveau régional par les directions de délégation. D'autre part, à travers les outils et approches ; il s'agit de :

• l'adoption de l'approche participative pour une responsabilisation des paysans

•la formation et le transfert de technologies à travers les «Champs Ecoles Agriculteurs (CEA)» , les Unités de Démonstration (UD), les parcelles de production suivies (PPS), les Unités d'Elevage Suivies (UES)

• l'appui à l'émergence, à l'organisation et au fonctionnement des organisations de producteurs

•la promotion de l'épargne et du crédit en milieu rural

•le suivi évaluation

JA : Monsieur le Directeur Général, quel regard portez-vous personnellement sur le PNIASA ?

Dr Ayéfouni ALE GONH-GOH : Je vois le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire comme un vaste projet très ambitieux et très complet pour le développement agricole. Tout ce que nous avons pu inscrire dans notre PNIASA, si nous arrivons vraiment à pouvoir le réaliser, je crois que notre agriculture va vraiment décoller. En partant du renforcement des capacités des structures techniques en charge des questions agricoles, en passant également par le renforcement des capacités des producteurs, en passant par la disponibilité des facteurs de production, l'organisation des producteurs, la prise en compte de toutes les spéculations partant des productions vivrières jusqu'aux produits de rente, je crois que le programme est assez complet pour pouvoir faire décoller notre agriculture.

De ce programme, notre agriculture en sortira professionnelle et nos populations rurales verront ainsi leurs conditions de vie améliorées et nous aurons ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté.

JA : ***Un mot à l'endroit des paysans pour la campagne 2012***

Dr Ayéfouni ALE GONH-GOH : Oui, j'ai bien évidemment un mot à l'endroit des producteurs agricoles au début de la campagne agricole puisque nous avons en charge de leur apporter l'appui-conseil nécessaire pour pouvoir bien mener leurs activités. C'est donc l'occasion de dire à tous les paysans que nous sommes à leur disposition, nous sommes là, nous sommes mandatés pour les accompagner, nous sommes à leur côté, qu'ils n'hésitent pas à nous solliciter pour que nous pussions leur apporter notre contribution, notre expertise pour pouvoir atteindre les objectifs qu'ils se fixent pour la campagne agricole. Nous invitons tous les producteurs à s'investir davantage et utiliser les techniques améliorées vulgarisées par l'ICAT.

Interview réalisée par Gilles Podjoley

Le Journal Agricole

Directeur de Publication
Gilles PODJOLEY
Rédaction
Giovanni Sosso
Essonana Kalass
Hermianna Podj
Infographie
Raphaël AHIABLE
Contacts
01 BP 3655 Lomé, Tél: 90 10 42 18
E-mail: journalagricoletg@yahoo.fr

Journée Mondiale de l'Eau au Togo

LE FONDS SAOUDIEN OFFRE 119 FORAGES À NAKI-OUEST

L'apothéose de la célébration au Togo de la Journée mondiale de l'eau s'est déroulée le 29 mars 2012 dans la région des Savanes. A cette occasion, le Fonds saoudien a apporté un important appui aux efforts du gouvernement togolais, en procédant à la remise officielle, aux populations de Naki-Ouest, de 119 forages à motricité humaine, d'un coût global d'un milliard et demi de francs CFA.

Il faut rappeler que la journée mondiale de l'eau est célébrée cette année sous le thème « l'Eau et la Sécurité Alimentaire».

Un thème qui interpelle la Communauté Internationale sur la ressource d'eau d'autant plus que c'est une ressource précieuse, mais limitée alors que la population mondiale ne cesse de croître. L'agriculture pluviale et l'agriculture irriguée jouent alors un rôle important au plan de la sécurité alimentaire mondiale.

Aujourd'hui, 840 millions de personnes dans le monde continuent de souffrir de sous-alimentation chronique. Sera-t-il possible de nourrir deux milliards de bouches supplémentaires tout en gérant les ressources en eau de manière durable ? À l'évidence, le défi est de taille car il faudra que partout dans le monde, et notamment dans les régions ou pays dans lesquels l'eau manque déjà, les ressources soient suffisantes pour la production alimentaire mondiale.

La FAO estime qu'avec l'accroissement démographique prévu, la production alimentaire mondiale devra augmenter d'environ 60 %. Les comportements alimentaires commencent par ailleurs à se ressembler d'un bout à l'autre de la planète, et un plus grand nombre d'individus disposera d'une nourriture de qualité, comme la viande et les produits laitiers, dont la production nécessite encore plus d'eau.

Inauguration d'un forage

Sur l'esplanade de la préfecture de Tône, lieu ayant servi de cadre à l'apothéose de la Journée mondiale de l'eau au Togo, le Directeur de Cabinet, Monsieur DIABAKTE Koundi, représentant le Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise a mis en exergue la relation entre l'eau et la production alimentaire, en faisant allusion aux moyens pour nourrir des populations de plus en plus croissante avec les ressources en eau douce disponibles.

D'autres éminents intervenants qui se sont succédés à la tribune, dont le préfet de Tône, ont aussi insisté sur la synergie entre l'eau et la sécurité alimentaire, tout en invitant tous les acteurs à se mobiliser pour examiner un programme pour une "Révolution bleue" utilisant au mieux les ressources en eau inexploitées de notre pays.

La délégation du Fonds Saoudien conduite par Fawzi O. Saud, Conseiller Technique, a quant à elle, exprimé sa satisfaction par rapport aux réalisations des ouvrages et félicité les autorités togolaises pour les différentes réformes en faveur du bien être des populations et du développement durable.

Il faut souligner qu'une délégation allemande de la GIZ au Togo a également pris part à cette cérémonie.

Obrenger

Culture du Jatropha

LE TOGO BIENTÔT À L'OR VERT

Alors que les ressources en pétrole se raréfient, l'homme cherche constamment des produits de substitution. Après le colza et le soja, le Jatropha semble bien être la plante d'avenir en matière de production de biocarburant.

Le Jatropha est une plante des régions semi-arides dont on parle beaucoup depuis quelques années. Aussi appelée « Or vert », elle produit une huile aux propriétés comparables à celles du diesel.

C'est l'objectif que poursuit la société Greenleaf implantée en Zone Franche Togolaise. Elle a ainsi installé une unité de production de jatropha destinée à la fabrication de biocarburant. L'exploitation de cette culture s'étend sur 2700 hectares ; 700 hectares sont déjà exploités pour la culture de cette plante. "La phase agricole a évolué ; nous allons entamer l'étape industrielle au début du mois de mai et si tout se passe bien les premières huiles pourraient être disponibles à partir de juin", a précisé Laurent Tamegnon, coordonnateur du projet.

Lors d'une visite sur le site qui abrite cette unité situé dans le canton de Gamé, à environ 55 km de Lomé, le Ministre de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations technologiques, Bakalawa Fofana, n'a pas caché sa satisfaction : "Je suis impressionné par l'évolution de ce projet qui peut contribuer à réduire la dépendance du Togo vis à vis des énergies classiques », a indiqué M. Fofana, soulignant également son

impact social avec la création de main d'œuvre. M. Fofana était accompagné dans son déplacement par le conseiller économique du chef de l'Etat, M. Guy Lorenzo, du directeur général adjoint de la SAZOF, M. Sikpa Yawo, et du président de l'association des entreprises de la Zone franche, M. Laurent Tamegnon.

Cette plante se présente sous la forme d'un arbuste à fleurs rouges et à feuillage coriace et vert foncé qui prolifère dans les zones semi-arides. Les baies et la sève sont toxiques et la plante n'est donc comestible ni pour l'homme ni pour les animaux d'élevage. Elle pousse à l'état sauvage dans de nombreux pays tels Madagascar, l'Egypte, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud ou encore l'Inde, le Cambodge, le Laos, et plusieurs pays du Sahel. 160 espèces de Jatropha sont actuellement dénombrées. Parmi celles-ci, certaines ont des vertus médicinales (huile purgative, racine utilisée contre la lèpre) mais le Jatropha se distingue surtout pour la production d'une huile dont les propriétés sont comparables avec celles du diesel. Cette huile présente une grande viscosité qui se réduit lorsqu'on la chauffe pour devenir au delà de 110 degrés Celsius semblable au diesel. Une plante fournit chaque année de 1 à 4 kg de graines. Huit kilos de fruits donnent 1,5 litre de bio carburant. Chaque graine contient environ 35% d'huile. Les arbustes produisent des fruits pendant 50 ans.

Plusieurs expériences de culture intensive sont menées actuellement par les pétroliers et les Etats à Madagascar et au Brésil notamment. D'aucun y voit une réelle perspective de développement pour ces pays économiquement fragiles. L'atout principal du Jatropha est en effet de pousser sur des terrains semi-arides dévolus à l'élevage extensif où l'agriculture traditionnelle dédiée à l'alimentation est réduite à son strict minimum. La culture de cette plante n'entre donc pas en concurrence directe avec celle vitale de produits alimentaires. De plus, la culture du Jatropha permet de protéger les sols de l'érosion et de retenir l'eau. De culture facile, le Jatropha ne nécessite aucun entretien. Il peut vivre en plein soleil et supporte une température minimale de 10°C.

La culture de cette plante sur le sol togolais donne de l'espoir quant à une probable production de l'or vert dans notre pays.

Giovanni Sousso

(Suite de la page 4)

SITUATION DE LA QUESTION FONCIÈRE AU TOGO ET POSITION SUR LES NÉGOCIATIONS EN COURS DANS LE COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

antérieures en vue de relever le défi de la sécurisation foncière. De la note de politique agricole, au Programme national d'investissement et de sécurité alimentaire (PNIASA), en passant par la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA), tous les documents stratégiques nationaux ont inscrit la sécurisation foncière comme un élément central de toute intervention. Et comme point de départ, il a toujours été retenu de rendre effectif un comité de réflexion sur la mise en œuvre de la réforme agro-foncière, comité qui a débuté ces travaux depuis l'année 2011.

Dans ce contexte, l'apparition des enjeux fonciers nouveaux liés à la mondialisation et au changement climatique rendent plus pressants la définition d'un cadre clair de gestion du foncier et des interactions liées. Les grands aménagements hydroagricoles, l'arrivée de firmes agroindustrielles ayant besoin d'espaces de plus en plus grands, les productions de biocarburant, la nécessité de préserver un minimum d'espaces forestiers, la protection des écosystèmes fragiles, etc. sont autant d'interrogations pour les acteurs et décideurs de notre pays.

En attendant que le comité de réflexion permette de dégager un consensus national sur ces importantes questions, le Togo reste attentif à tout le débat engagé dans le cadre du Comité pour la Sécurité Alimentaire. A cet effet, il se conforme aux lignes générales des cadres de coopérations sous-régionales notamment la politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et la politique agricole de l'UEMOA.

12ÈME SESSION DU CIRDES AU BURKINA FASO SOUS LA PRÉSIDENCE DU MINISTRE KOSSI MESSAN EWOVOR

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Kossi Messan Ewovor, Président en exercice du Conseil des Ministres en charge de l'Administration du Centre International de Recherche sur l'Elevage en Zone Subhumide (Cirdes) a présidé le 30 mars 2012 à Bobo Dioulasso, la 12ème session ordinaire de ladite institution qui regroupe 7 pays.

Le Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zone Subhumide est une institution de Recherche à vocation sous-régionale au service du développement de l'élevage dans la zone subhumide d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le centre mène des activités de recherche-développement pour améliorer la santé des animaux domestiques et accroître leur production en vue de satisfaire aux besoins croissants des populations, notamment en viande et en lait, et en vue d'améliorer leurs revenus et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté dans les pays membres. Ce travail se fait dans le respect de l'équilibre écologique. Ainsi les domaines d'intervention sont la recherche-développement, la formation des cadres et des éleveurs, le transfert de technologies.

En étroite collaboration avec les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole, le CIRDES a pour missions de conduire des recherches et activités visant :

- l'amélioration de la santé et de la production animales,
- la conservation génétique des espèces,
- la préservation de l'environnement,
- la formation, les échanges et le transfert de technologies.

Messan Kossi EWOVOR, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Il faut aussi noter que les outils du CIRDES sont essentiellement des laboratoires. On note ainsi le laboratoire d'analyse et de conservation du sperme et des embryons, le laboratoire d'élevage de glossines (insectarium), le laboratoire de génétique moléculaire et cytogénétique, le laboratoire de biotechnologies appliquées au diagnostic des hémoparasitoses, le laboratoire d'acarologie, l'unité d'irradiation des glossines, des étables sous moustiquaire (Tiques, glossines), une station d'expérimentation et d'élevage de ruminants (Banankélédaga) et un Centre de documentation sur les spécialités en élevage.

Il convient de souligner que c'est au cours de la 11ème session du Conseil des Ministres du Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en Zone Subhumide tenue à Lomé le 8 juillet 2011 que le choix a été porté sur M. Kossi Messan Ewovor pour présider le Conseil d'Administration pour une durée de deux ans.

Tango Touré

DE L'EAU POTABLE DANS LA RÉGION DES SAVANES

Le ministre de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise le Gal Zakari NANDJA a procédé à la cérémonie officielle de remise des ouvrages dans la région des savanes les 13 et 14 avril 2012. Il est allé à Bombouaka dans la préfecture de Tandjoaré, à Gando dans la préfecture de l'Oti, à Papri dans la préfecture de Kpendal et à Korbougou dans la préfecture de Tône.

Inauguration d'un ouvrage d'adduction d'eau

Le projet a couvert deux régions du Togo, à savoir la région de la Kara et la région des Savanes. Il a en outre permis de réaliser 400 nouveaux forages dont 200 dans chacune des deux régions et la réhabilitation de 100 anciens existants dont 50 dans chacune des deux régions. Le projet a permis également de construire 5 mini-adductions d'eau potables dans la région de la Kara et 4 dans la région des savanes. Le coût total est de 5 milliards neuf cent millions (5.900000000) FCFA, financé à 88% sous forme de prêt par la Banque Islamique de Développement et 12% par l'Etat togolais

Le projet d'hydraulique villageoise dans les régions de la Kara et des Savanes vise à appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer les faibles taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement et de renforcer les capacités de gestion du secteur. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du plan d'actions 2007-2015 du gouvernement dont le but est d'atteindre des taux d'accès de 30% à 64% en milieu rural à terme.

Partout où le Ministre est passé c'est une foule en liesse qui est sortie massivement pour l'accueillir et témoigner sa reconnaissance au chef de l'Etat. L'enthousiasme des autorités régionales et locales et des populations était grand dans les 4 localités, à l'occasion de l'inauguration de ces mini-Adduction d'Eau Potable qui fournira désormais aux habitants de ces villages et ses environs un accès beaucoup plus facile à l'eau potable. Il allègera aussi les tâches aux femmes, contribuera à l'amélioration du taux de scolarisation des enfants qui ne seront plus astreints aux corvées d'eau.

Dans chaque localité la Ministre a relevé l'importance de l'eau potable pour le bien être des populations « l'eau est au confluent de tous les besoins. Sans eau, il est impossible de parler de développement durable, de santé, même de la vie. En effet, l'eau ne donne pas seulement la vie mais, elle est la vie», a souligné le Général Zakari Nandja.

«Ainsi voudrais-je vous prier de bien vouloir vous joindre à moi pour manifester notre reconnaissance et gratitude au Président de la République, son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, qui a fait de la question de l'eau une de ses priorités depuis son accession à la magistrature suprême de notre pays. C'est donc grâce à cette volonté ferme du Président de la République que vous pouvez aujourd'hui dire haut et fort un adieu aux corvées interminables pour avoir de l'eau», a –t-il ajouté.

Grâce au projet, le taux d'accès à l'eau potable est passé dans la région des Savanes de 47% à 54%

Médédé

Citoyenneté

La déforestation massive, une entrave à l'environnement

Même s'il s'agit d'un concept vaste et complexe faisant intervenir diverses définitions liées à des facteurs relatifs aux activités humaines, l'environnement désigne avant tout, un ensemble à un moment donné des agents physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur les organismes vivants et les activités humaines. En fait, l'ensemble des définitions liées à l'environnement indique bien qu'il s'agit d'un système dynamique dans lequel les déférents éléments interagissent sur les autres. Dans nos pays en développement, la problématique de l'environnement se présente sous différents aspects en terme de déséquilibre entres les ressources naturelles d'une part (sol cultivables, eau ...) et d'autre part, les besoins accrus de la population sans cesse croissante. Parmi les conséquences de cette pression sur les ressources environnementales, se présente la déforestation massive. Selon des estimations de la FAO, 11,3 millions d'ha de forêts tropicales ont été rasé chaque année depuis le début des années 80 et plus de 50 millions d'ha boisés ont été coupés entre 1971 et 1986 pour des besoins en espace urbain et agricole. Dans beaucoup de pays, des indicateurs de dégradation de la forêt sont de plus en plus visibles aussi bien dans le temps que dans l'espace. Or, il est demandé une norme d'au moins 30% de couverture forestière au niveau de chaque pays car il est montré que les ressources forestières ont également une influence non négligeable sur le climat à travers l'utilisation de l'énergie du système terre /océan/atmosphère et son implication dans le cycle hydrologique.

Au Togo, la conservation de la biodiversité s'est largement axée sur le maintien de 83 aires protégées couvrant 800 000 ha soit 14% du territoire nationale, donc largement en deçà de la moyenne recommandée. Aussi, les efforts de plantation dont l'ensemble est évalué à environ 50 000 ha manquent de plans d'aménagements si bien que les actions menées ne sont pas perceptibles, ce qui fait que même les prélèvements justifiés sont négativement perçus par les populations. A ce jour, en rapport avec la croissance de la population, nos forêts sont de plus en plus victimes de pratiques qui leurs sont nuisibles: Défrichement extensif pour des cultures de rentes, occupation des aires protégées par des populations, banalisation des feux de végétation (avec environs 30 000 Km2 qui partent en fumée surtout dans les régions des savanes, Kara et Centrale), développement informel des filières forestières avec des modes opératoires traditionnels (trop de perte en bois avant les circuits de transformations), déboisement des berges des cours d'eau, et la liste est longue. Toutes ces pratiques entraînent de graves conséquences pour notre pays dont l'érosion des sols, la perturbation des écosystèmes, la croissance des phénomènes d'inondations et pollution des cours d'eau, la réduction de la biodiversité, la savanisation des forets semi décidus et forets denses sèches, la surexploitation des terres cultivables, disponibles etc.. ; Il est donc temps d'engager un combat de citoyenneté face au système actuel annuel de déforestation afin que les tendances soient renversées. La sensibilisation des populations dépendantes de la forêt, le renouveau de la plantation, et le renforcement de la gouvernance forestière doivent être quelques mesures à observer, dans la mesure où les déboisements sont directement en relation avec la baisse des précipitations créant ainsi d'autres problèmes pour l'agriculture et la survie des populations.

David

Group Midnight Sun

Une Nouvelle Race de Managers

- Bâtiment et Travaux Publics
- Travaux Hydrauliques
- Concessionnaire de poste de péage - pesage
- Gestionnaire du service public de distribution d'eau
- Exploitant de terminaux de paiement électroniques (TPE)

BP : 2459 Lomé Togo - Tél : (228) 226 22 04
Fax : (228) 226 22 08 - E-mail : mid_night2469@yahoo.fr

Togotelecom

Promo Pâques 2012

Jusqu'au **30 avril 2012**, profitez de la grande promo sur les **packs illico** et les **packs HELIM Nomade**

Pack HELIM Nomade

Modem USB offert
+ 1 carte SIM
+ Frais d'accès Internet

24 995 F CFA

~~40 900 F CFA~~

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE
HELIM nomade

Internet
où je veux, quand je veux !

Offrez-vous un illico

à partir de

28 000 F CFA

Offres en options
- Accès à Internet
- Souscription à M'FRI

le fixe sans fil
illico

autres packs illico disponibles

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou **appellez le 112.**

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY, ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom PLACE DE L'INDÉPENDANCE
Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché – Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence www.togotelecom.tg